

Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 41

Samedi 5 décembre 2015 - 86° année

Sommaire



n 17

S'informer		
Le zoom de la rédaction		

Machines à bois / Eumabois :	
l'exportation de technologies tirée par les marchés nord-américains .	p. 4
Lignes express	p. 5
Agenda	
L'actualité en régions	p. 9
Pyrénées – Roussillon / Visite de l'école de La Clavelle-Vendôme	7
Rhône-Alpes / Construction bois : des perspectives favorables	
Auvergne / Fret ferroviaire : les coopératives forestières et Eurorail	

relancent une rotation de trains vers l'Italie **Aquitaine** / Bois de chauffage : Gascogne bois lance la marque Focalia

Gros plans

Trophée Jean-Paul Lanly /		
L'Académie d'agriculture récompense la valorisation du bois français	p.	11
Exploitation forestière / Récolte des bois sur terrains pentus :	_	
le câble aérien et de nouveaux outils	p.	12

Comprendre

Entreprises

Lorraine / Scierie Oriel :	
le centre de reprise dernière génération est opérationnel	p. 14

Gérer

Le marché du bois		
Aux ventes ONE / Marché des résineux encore	actif à	Lovier

Aux ventes privées /
Athies-sous-Laon : le peuplier confirme, le frêne et le chêne rassurent p. 18
Prix et indices nationaux des sciages feuillus et résineux,
du 1° au 5 octobre 2015
Prix et indices nationaux du bois-énergie, du 1er au 5 octobre 2015 p. 21

Le Journal des annonces du	bois
Renseignements commerciaux	p. 31

Site: www.leboisinternational.com - E-mail: info@leboisinternational.com

Direction - Rédaction - Publicité: 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors

Tél.: 04.78.87.29.40 - Télécopie: 04.72.30.04.16 - Abonnements: France (1 an) 112 €

Le numéro: 3,60 € - Lyonnaise de banque: 10096 - 185176-00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Franc-parler

Meuble contre CO₂

La COP 21, qui se déroule à Paris du 30 novembre au 11 décembre, est l'occasion de rappeler les initiatives déjà nombreuses de la filière bois pour limiter le réchauffement climatique. Citons, parmi elles, Écomobilier : éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'ameublement, agréé par le ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Depuis le 1er mai 2013, 300.000 tonnes de mobilier en fin de vie ont été collectées opérationnellement, dont près de 80% ont été valorisés et 45% recyclés.

Ces efforts portent leurs fruits à plusieurs niveaux : recycler les vieux meubles en bois participe tout d'abord à l'économie circulaire de la filière bois, dans un contexte où les conflits d'usage entre panneaux et bois-énergie continuent de peser sur les approvisionnements. Mais le secteur de l'ameublement peut aussi s'enorqueillir d'une autre performance : la seule année 2015 a vu la collecte, sur le seul premier semestre, de pas moins de 110.316 tonnes de mobilier en fin de vie, contre 124.339 tonnes au total en 2014. Grâce à ces opérations, Éco-mobilier a contribué à éviter le rejet de l'équivalent de 70.000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Cette réduction des émissions a été obtenue en recyclant les meubles usagés et en les utilisant comme combustible dans les cimenteries, à la place des énergies fossiles.

Lorsqu'on évoque le rôle de la filière bois dans la lutte contre le réchauffement climatique, c'est le bois construction qui en premier lieu vient spontanément à l'esprit. Or ce bilan environnemental prouve que le meuble est lui aussi capable de jouer un rôle non négligeable, au regard de cette problématique.